



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h50

Etaient présents :

G.B.M : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; Yves MAURICE ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIÉBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

G.B.M : DUCHÉZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ;

C.C.L.L : BOILLON Michel ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; MONIOTTE Jacques ; RUTKOWSKI Serge ;

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; CANAL Jacques

Objet : Contributions 2020

CONTRIBUTIONS 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2020 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

Le 15 octobre 2019, l'assemblée délibérante du SYBERT a débattu des Orientations Budgétaires 2019 et, dans ce contexte, a posé les lignes directrices du développement de ses différentes activités et concomitamment a pris connaissance des moyens financiers, techniques et humains que chaque poursuite d'action ou nouvelle action nécessitait.

Pour mémoire, les contributions, par habitant, sont calculées d'après les derniers chiffres INSEE connus ; une hypothèse de 226 324 habitants (+0,5% par rapport à 2019) est pour l'instant retenue.

1. PARTIE APPELÉE PAR HABITANT

- 2,84 € HT par habitant pour la partie "administration générale", dont le développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 1,12 € HT par habitant pour la partie "prévention",
- 1,55 € HT par habitant pour la partie "compostage",
- 23,50 € HT par habitant pour la partie "déchetterie".

Il est précisé que le montant des contributions par habitant des activités Prévention, Compostage et Administration Générale est maintenu à son niveau de 2019.

Il est proposé d'augmenter la contribution Déchetteries de 0,99 € HT conformément aux termes des Orientations Budgétaires 2020.

2. PARTIE APPELÉE POUR LE TRI ET LA MASSIFICATION ET L'INCINÉRATION

Pour chaque structure de collecte, les contributions sont appelées en tenant compte des flux apportés et de leurs caractéristiques.

Au titre de l'activité Incinération, en 2020, il est confirmé la suspension de la constitution de la provision pour la déconstruction des lignes d'incinération construites dans les années 70.

A ce jour, une mobilisation partielle a été prévue mais non réalisée par application de l'avenant n°1 au marché MGP 17-105 en raison de l'avancement en phase 1 de travaux de démantèlement prévus initialement en phase 2, e 2021.

Pour mémoire, par délibération du 9 décembre 2014, le Comité Syndical du SYBERT a décidé le principe d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges afin d'étaler et d'anticiper une charge exceptionnelle à venir et au risque de réalisation élevé, à savoir l'arrêt de la ligne 3 de 1976 de l'unité de valorisation énergétique (UVE) et surtout le coût de déconstruction à terme des lignes 1,2 et 3.

Puis, la décision votée en décembre 2016 par le Comité syndical pour l'avenir de l'unité de valorisation énergétique a permis d'estimer annuellement la contribution incinération de ces prochaines années.

Il est proposé de confirmer le programme de constitution de la provision semi-budgétaire pour risqué et charges, actualisé comme suit :

- 2015 : 228 533 € HT (1 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2016 : 378 543 € HT (1,65 € HT par habitant) > déjà appelée
- 2017 : 452 855,72 € HT (2,02 € HT par habitant) > déjà appelée,
- 2018 : 708 427,76 € HT (3,16 € HT par habitant) > appelée fin novembre 2018.
- 2019 : 0 €

puis :

- 2020 : 0 € HT
- 2021 : 237 120 € HT (1,04 € HT par habitant – à confirmer).

Soit un total estimé de 2 005 479,48 € HT à terme (identique à la délibération de décembre 2018).

Il est proposé de ne pas appeler de contribution, à ce titre, en 2020.

3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS APPELÉES AUX ADHÉRENTS (Hors Tri et Incinération)

Contributions (€ HT)	Rappel 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	MODE DE CALCUL
Administration générale	2,84	2,84	2,84	2,84	par habitant
Prévention	1,12	1,12	1,12	1,12	par habitant
Déchetteries	22,51	22,51	22,51	23,50	par habitant
Valorisation matière organique	1,55	1,55	1,55	1,55	par habitant
Provision pour déconstruction	2,02	3,16	0,00	0,00	par habitant

Les appels à contribution à la tonne sont effectués mensuellement et les appels à contributions à l'habitant sont effectués trimestriellement, **en début de période**.

Ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote d'une nouvelle délibération adoptant de nouvelles contributions.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **arrête le montant des différentes contributions 2020 selon les termes ci-dessus et précise que ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote de nouvelles contributions,**
- **confirme la suspension de l'appel à contribution au titre de la provision pour démantèlement de l'usine d'incinération en 2020,**
- **confirme le programme de constitution de cette provision, à l'horizon 2021, présenté ci-dessus,**
- **confirme que ces contributions participent à la mise en œuvre des actions débattues lors des Orientations Budgétaires 2020.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 17 DEC. 2019



Contrôle de légalité